



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025 18H30

| | | |
|--------------------------------------|---------------|---|
| Nombre de membres en exercice | 27 | |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

Chers collègues,

Tout d'abord je souhaite en votre nom à tous, la bienvenue aux jeunes élus du CMJ, venus ce soir assister aux travaux de notre conseil municipal. Ces jeunes citoyens vont pouvoir découvrir les rouages de notre collectivité. Nous les retrouverons dans quelques jours, vendredi à 17 h, à la pumptrack, où nous serons leurs invités puisque ce sont eux qui nous présenteront la concrétisation d'un de leurs projets.

Comme de coutume, je vous adresse un mot en préambule de notre séance de conseil du jour.

Comme vous l'avez vu, il vous sera proposé de valider la signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie auquel nous adhérons. Cet organisme nous propose l'expertise d'un technicien pour l'étude de nos bâtiments, la définition d'actions à mener et la recherche d'aides financières ainsi que l'appui en phase de réalisation des projets de rénovation énergétique. Cette assistance est gratuite. Il serait donc dommage de nous en priver.

Depuis plusieurs années, la Ville a engagé des démarches pour économiser l'énergie. Les agents comme les usagers sont sensibilisés et les résultats ne se sont pas fait attendre. L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit nous a permis d'éviter un surcoût de près de 110 000 euros au moment où le prix de l'électricité a flambé. Ce tarif particulièrement élevé est encore en vigueur jusqu'au 31 décembre de cette année.

Par ailleurs, avec l'entreprise chargée du chauffage de nos bâtiments publics, des réglages et modifications ont aussi pu permettre de réaliser des économies.

Cette action proposée par le SDE 76 va donc venir appuyer notre démarche, nous permettant d'aller encore un peu plus loin dans ce sens.

Il est un tout autre sujet sur lequel nous avons encore une belle marge de progression : celui des déjections canines. Comme chacun d'entre nous a pu le constater, les incivilités dans ce domaine se sont multipliées. Après une longue phase de prévention, passant par l'installation de panneaux et l'avertissement verbal réalisé par nos agents, nous sommes passés à la vitesse supérieure et avons intensifié les verbalisations.

Nous avons en effet constaté que la prévention a ses limites. Si elle fonctionne bien sur certaines personnes, d'autres se montrent totalement réfractaires et continuent leurs agissements au mépris de la réglementation, au mépris des autres.

Il convient aussi de rappeler que les propriétaires de chiens doivent s'équiper de sacs. Pour les aider, la Ville dépense, de manière conséquente, puisque la facture annuelle pour l'achat des sacs placés dans les distributeurs se monte à 7 300 euros.

Deux méthodes peuvent être employées pour la verbalisation : le constat par un agent assermenté, ce qui reste difficile, car la présence de l'uniforme incite au ramassage ; ainsi que le piège photo. Installé de manière discrète et dans le respect d'un cadre légal strict, il a permis de constater que des personnes déjà prévenues par nos agents persistaient à laisser les déjections canines sur place. Nos caméras de vidéosurveillance peuvent jouer le même rôle.

Pour rappel, la verbalisation par nos agents amène à une amende de 135 euros. Dans le cas du piège photo, la police municipale doit engager une procédure, pour identifier le contrevenant de manière certaine, puis s'adresser à l'Officier du Ministère Public qui peut dresser une contravention de seconde classe pouvant aller jusqu'à 150 euros. Voilà qui devrait ramener les plus récalcitrants dans le droit chemin, un chemin bien plus propre.

COURRIERS REÇUS :

- Courrier de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors d'un décès ;
- Courrier de l'association « Bresle Maritime Volley Ball » qui remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2025 ;
- Courrier de l'association « AST Judo » qui remercie la municipalité pour l'octroi de la subvention 2025 ;
- Courrier de l'association « la Croix Rouge » qui remercie la municipalité pour la subvention 2025 versée ;
- Courrier de l'association « Bout de chemin » qui remercie la municipalité pour la subvention 2025 accordée ;
- Courrier du club d'aéromodélisme qui remercie la municipalité pour la subvention 2025 versée ;
- Courrier de l'association TTMTE qui remercie la municipalité pour le soutien financier apporté chaque année ;
- Courrier du comité local des anciennes et anciens qui remercie la municipalité pour la subvention attribuée ;
- Courrier de la mairie de la Ville d'Eu qui remercie le conseil municipal pour l'aide financière reconduite concernant le fonctionnement du SMUR, pour l'année 2025.

M. le Maire annonce l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

- Cession d'un véhicule utilitaire Renault Maxity ;
- Convention de mise à disposition de personnel aux SMABL et SIUAEP.

Ajout accepté par l'assemblée

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023 4

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE..... 12

DÉLIBÉRATIONS 18

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 18

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES 18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025..... 18

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 19

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ..... 19

CONVENTION D'ADHÉSION À L'EXPERTISE DU SDE 76 EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS 19

4. FONCTION PUBLIQUE 21

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T 21

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOI D'ASSISTANT ADMINISTRATIF DES RESSOURCES HUMAINES 21

EMPLOI DE PROFESSEUR DE PIANO - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION 23

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 24

4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS 26

ACTIVITÉS DES JEUNES TRAVAILLEURS - DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS 26

7. FINANCES LOCALES 28

7.5 SUBVENTIONS 28

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ANCIENS COMBATTANTS 28

7.10 DIVERS 29

ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES DE TITRES DE RECETTES 29

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX 31

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER - VILLE / AST TENNIS 32

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES 33

BUDGET VILLE DU TRÉPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 33

POINTS SUPPLÉMENTAIRES 36

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 36

3.2 ALIÉNATIONS 36

CESSION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE RENAULT MAXITY 36

4. FONCTION PUBLIQUE 37

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T 37

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU SMABL ET AU SIAAEP 37

QUESTIONS ORALES 38

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023

2025

| | | | |
|----------|------------|---|---|
| 2025/106 | 12/03/2025 | Contrat d'abonnement SVP secteur public - Commune du Tréport / société SVP | Renouvellement des contrats d'abonnement « intégral » et « mairie infos service » arrivés au terme de leurs 3 ans respectivement le 31/12/2024 et le 01/04/2025 Durée : 3 ans à compter du 01/04/2025 Coût : 1 307,80€ HT soit 1 569,36 € TTC |
| 2025/107 | 11/03/2025 | Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / Tanit théâtre - spectacle du 11/03/2025 - animation culturelle 2025 | Animation culturelle 2025 Spectacle « Simone Veil, une femme libre » du 11/03/2025 à 20h00 à la chapelle Saint-Julien Contrat : 1 568,80€ transport et restauration inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, l'hébergement de la régisseuse et le catering |
| 2025/108 | 10/03/2025 | Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association le garage soul funk - concert du 02/08/2025 - animation culturelle 2025 | Animation culturelle 2025 Concert « la bande à Gaston » du 02/08/2025 à 21h00 au forum de la plage Contrat : 1 200€ À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration et le catering |
| 2025/109 | 05/03/2025 | Commande publique - contrat de maintenance n°2025437476 de copieurs et imprimantes - Société KONIKA MINOLTA BSF / mairie du Tréport | Considérant le marché public de location/maintenance de copieurs et imprimantes pour les besoins des services de la Ville du Tréport conclu avec la société KONIKA MINOLTA BSF, notifié le 16/07/2020 et arrivé à son terme le 31/12/2024 ; Considérant la volonté de conserver le matériel à l'issue du marché pour une valeur de rachat de 0€ comme indiqué dans le BPU, souhaitant l'exploiter une année de plus ; Considérant la proposition de contrat reçue de KONIKA MINOLTA BSF pour une maintenance « coût copie » pour lesdits copieurs et les imprimantes pour l'année 2025 ; Il a été décidé de signer le contrat de maintenance n°2025437476 avec l'entreprise KONIKA MINOLTA BSF relatif au coût des copies Le coût copie sera réglé selon le type de matériel à savoir : - Imprimante page NB : 0.00450€ HT - Copieur page NB : 0.00310 € HT et page couleurs : 0.03100€ HT Le montant annuel global estimé : 7 000€ TTC Contrat conclu pour un an, du 01/01 au 31/12/2025 |
| 2025/110 | 11/03/2025 | Demande de subvention - transition énergétique - déploiement de véhicules électriques - Préfecture de Seine-Maritime | Considérant les actions en faveur de la transition énergétique budgétisées ; Considérant le remplacement progressif du parc de véhicules diesel de la commune par des véhicules électriques ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL dans le cadre de la transition énergétique Il a été décidé d'approuver la dépense relative à l'acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules diesel pour les besoins des services de la commune pour un montant total de 97 281,97€ HT Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL à hauteur de 80% à savoir 77 825,58€ |

| | | | |
|----------|------------|---|---|
| 2025/111 | 07/03/2025 | Demande de subvention - transition énergétique - rénovation thermique et actions à gain rapide - Préfecture de Seine-Maritime | <p>Considérant les actions en faveur de la transition énergétique budgétisées en 2025 ;</p> <p>Considérant les différents chantiers de rénovation thermique des bâtiments ainsi que les chantiers électriques permettant des gains rapides en termes de régulation de la consommation électrique des bâtiments ;</p> <p>Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL dans le cadre de la transition énergétique</p> <p>Il a été décidé d'approuver la dépense relative aux chantiers de rénovation thermique des bâtiments ainsi que les chantiers électriques permettant des gains rapides en termes de régulation de la consommation électrique des bâtiments pour un montant total de 131 648,94€ HT</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL à hauteur de 75% à savoir 98 736,71€</p> |
| 2025/112 | 14/03/2025 | Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / compagnie le Marégraphe - spectacle du 05/04/2025 - animation culturelle 2025 | <p>Animation culturelle 2025</p> <p>Spectacle « féminines » du 05/04/2025 à 20h00 à la salle Serge Reggiani</p> <p>Contrat : 800€</p> <p>À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, les frais de transport, la restauration et le catering</p> |
| 2025/113 | 10/03/2025 | Culture - convention - Ville Le Tréport / M. Pierre-François MOURIAUX - exposition du 07/03 au 02/04/2025 - animation culturelle 2025 | <p>Animation culturelle 2025</p> <p>Exposition « les lanceurs de fusées » du 07/03 au 02/04/2025 à la médiathèque</p> <p>Exposition consentie à titre gracieux</p> <p>A la charge de la Ville : le gardiennage</p> |
| 2025/114 | 17/03/2025 | Convention 2025 - Ville du Tréport / M. Jean-Claude COURCHAY - initiations activités artistiques | <p>Signature convention de partenariat en vue de l'encadrement des ateliers artistiques</p> <p>Interventions à l'EHPAD du Tréport et ateliers prévus en juillet et août 2025</p> <p>Interventions consenties à titre gracieux.</p> |
| 2025/115 | 24/03/2025 | Passation convention mise à disposition de matériel - Ville du Tréport / société NEMERA | <p>Mise à disposition de matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 barnum ; - 17 tables ; - 100 chaises <p>Durée : du 03 au 05/06/2025</p> <p>Mise à disposition consentie à titre gracieux</p> |
| 2025/116 | 10/03/2025 | Vente de gré à gré d'une saleuse sableuse 1m ³ ACOMETIS | <p>Considérant la vétusté de la saleuse sableuse capacité 1m³ ACOMETIS, acquise en mars 1998 ;</p> <p>Considérant la proposition de reprise dudit matériel par la société UNIMOG ROMANIA SRL pour un montant de 525,00€ TTC reçue le 14/02/2025</p> <p>Il a été décidé d'accepter la proposition de la société UNIMOG ROMANIA SRL</p> <p>Vente : 525,00€ TTC</p> |
| 2025/117 | 14/03/2025 | Culture - convention co-accueil - Ville du Tréport / Théâtre du château de la Ville d'Eu - spectacles du 17/03/2025 - animation culturelle 2025 | <p>Animation culturelle 2025</p> <p>Co-accueil spectacle « l'élan de Suzie » du 17/03/2025 à 09h, 10h30 et 14h15 à la salle Serge Reggiani</p> <p>Dispositions matérielles et financières des 2 villes :</p> <p>technique son et lumière + le transport aller et retour + transfert + la restauration et le catering + l'hébergement + les droits d'auteur + le personnel SSIAP + le personnel mis à disposition par les 2 villes</p> |

| | | | |
|----------|------------|--|---|
| | | | Chaque partie prendra en charge 50% des dépenses. |
| 2025/118 | 13/03/2025 | Contrat location cabine - cabine n°519 | Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2025 Redevance 477,00€ |
| 2025/119 | 13/03/2025 | Contrat location cabine - cabine n°521 | Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2025 Redevance 477,00€ |
| 2025/120 | 11/03/2025 | Commande publique - fourniture et installation d'un sanitaire automatique place Sémard | Considérant l'appel d'offres lancé le 23/01/2025 relatif à la fourniture et l'installation d'un WC automatique, réception des offres fixée au 13/02/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 17/02/2025 et la présentation de rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/03/2025 Il a été décidé de retenir la société SAGELEC pour un montant de 42 920€ HT Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée approximative de 3 mois, pour une installation impérative avant le 27/06/2025 |
| 2025/121 | 11/03/2025 | Commande publique - achat de fournitures administratives, scolaires, pédagogiques jeux et loisirs créatifs | Considérant l'appel d'offres lancé le 29/10/2024 relatif à l'achat de fournitures administratives, scolaires, pédagogiques jeux et loisirs créatifs, réception des offres fixée au 02/12/2024 ; Considérant l'ouverture des plis du 02/12/2024 et la présentation de rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/03/2025 Il a été décidé de retenir la société LACOSTE SACTYL BUREAU ET ECOLE : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : fournitures administratives pour un montant minimum HT annuel de commande de 2 500€ et maximum HT annuel de commande de 15 000€ HT ; - Lot 2 : fournitures scolaires, pédagogiques, jeux éducatifs et loisirs créatifs pour un montant minimum HT annuel de commande de 8 000€ et maximum HT annuel de commande de 25 000€ HT Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée approximative de 3 mois, pour une installation impérative avant le 27/06/2025 |
| 2025/122 | 14/03/2025 | Commande publique - fourniture de produits et matériels d'entretien | Considérant l'appel d'offres lancé le 21/11/2024 relatif à l'achat de fournitures de produits et matériels d'entretien, réception des offres fixée au 17/12/2024, Considérant l'ouverture des plis du 19/12/2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/03/2025 Il a été décidé de retenir la société GROUPE PLG pour un montant minimum HT de commande de 20 000€ et maximum HT de commande de 50 000€ HT Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2025. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois pour des périodes de 12 mois, soit une fin maximale au 31/12/2028 |

| | | | |
|----------|------------|--|---|
| 2025/123 | 14/03/2025 | Commande publique - Vérifications périodiques réglementaires 2025-2028 des bâtiments et des équipements publics | <p>Considérant l'appel d'offres lancé le 15/11/2024 relatif aux prestations de vérification périodiques réglementaires, réception des offres fixée au 13/12/2024,</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 19/12/2024 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 10/03/2025</p> <p>Il a été décidé de retenir la société Bureau Veritas exploitation pour un montant minimum HT de commande de 20 000€ et maximum HT de commande de 85 000€HT</p> <p>Le marché prendra effet à compter de sa notification pour 46 mois avec une fin au 31/12/2028</p> |
| 2025/124 | 13/03/2025 | Contrat location cabine - cabine n°501 | <p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2025</p> <p>Redevance 682,00€</p> |
| 2025/125 | 13/03/2025 | Contrat location cabine - cabine n°520 | <p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2025</p> <p>Redevance 477,00€</p> |
| 2025/126 | 14/03/2025 | Contrat location cabine - cabine n°620 | <p>Location cabine de plage</p> <p>Période du 1^{er} mai au 30 septembre 2025</p> <p>Redevance 1 022,00€</p> |
| 2025/127 | 14/03/2025 | Commande publique - marché d'assistance à la passation du contrat de délégation - avenant 1 | <p>Considérant la conclusion d'un contrat de 21 500€ notifié le 04/10/2024 avec le groupement KPMG ADVISORY / DELOITTE CABINET D'AVOCATS pour la mission d'AMO pour le renouvellement de la DSP CASINO ;</p> <p>Considérant que dans le cadre d'une réorganisation de ses activités en France, KPMG ADVISORY a transféré par voie de cession de fonds de commerce l'activité réalisée par la Business Unit (BU) Finances au profit de la société RYDGE CONSEIL ;</p> <p>Il a été décidé de conclure un avenant 1 avec la société RYDGE CONSEIL. Le transfert n'entraîne aucune modification des conditions d'exécution du contrat.</p> <p>Ces modifications n'entraient pas de +/- value, le montant du marché reste inchangé. Cependant un nouveau RIB est à prendre en compte pour le paiement de la part initialement versée à KPMG ADVISORY</p> |
| 2025/128 | 24/03/2025 | Commande publique - marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance de l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine - avenant 1 | <p>Considérant la conclusion du marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance de l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine, notifié le 12/12/2024 avec FOURMENT enseigne CITEOS ;</p> <p>Considérant que les forces de l'ordre trouvent pertinent d'avoir des caméras lectures de plaque et contexte sur les entrées de Ville ;</p> <p>Il a été décidé de conclure un avenant 1 avec la société FOURMENT enseigne CITEOS pour le remplacement des caméras prévues au marché initial par des caméras avec double objectifs, plaques d'immatriculation et contexte</p> <p>Ces modifications entraînent une plus-value de 3 770€ HT, soit 4 524€ TTC, représentant une hausse de 3,74% du montant initial du marché</p> |
| 2025/129 | 24/03/2025 | Commande publique - marché nettoyage des vitres et menuiseries des bâtiments communaux - avenant 1 | <p>Considérant la conclusion du marché de nettoyage des vitres des bâtiments communaux, notifié le 10/02/2023 avec AEC ;</p> <p>Considérant le retrait des prestations de nettoyages des vitres du local salle haute du funiculaire - verrier, à compter du 01/01/2025 ;</p> |

| | | | |
|----------|------------|--|---|
| | | | Il a été décidé de conclure un avenant 1 avec la société AEC pour supprimer les prestations de nettoyage du site local salle haute du funiculaire-verrier à compter du 01/01/2025 Ces modifications entraînent une moins-value annuelle de 3 658€HT soit 4 389,60€ TTC |
| 2025/130 | 21/03/2025 | Culture - convention soutien de mobilité - Ville du Tréport / ODIA Normandie - animation culturelle 2025 | Participation de la chargée des affaires culturelles au festival Kidance le 20/03/2025. Montant forfaitaire de la bourse fixé à 30€ TTC |
| 2025/131 | 26/03/2025 | Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / société Brezac artifices - spectacle du 26/04/2025 - animation culturelle 2025 | Spectacle pyrotechnique du 26/04/2025 à 22h30 sur la jetée Est Contrat de 8 700€ TTC La Ville aura à sa charge la surveillance et le contrôle des accès et la circulation du public sur le site ainsi que les services d'ordre et de sécurité pendant le montage, le tir et le démontage et le nettoyage du feu d'artifice |
| 2025/132 | 31/03/2025 | Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / société Ya Prod - concert du 08/08/2025 - animation culturelle 2025 | Animation culturelle 2025 Concert Magic System le 08/08/2025 à 21h sur la place de la Batterie Contrat : 55 651,25€ TTC transport, hébergement et technique inclus Acompte de 27 825,25€ TTC sera versé à la suite de la signature du contrat A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration l'hébergement de l'équipe Ultra son et le catering |
| 2025/133 | 27/03/2025 | Contrat location cabine - cabine n°511 | Location cabine de plage Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2025 Redevance 682,00€ |
| 2025/134 | 27/03/2025 | Convention de mise à disposition à titre gracieux de mini bus appartenant à la commune du Tréport - Ville du Tréport / l'Ancre | Prêt du minibus le 12/04/2025 Consentie à titre gracieux |
| 2025/135 | 28/03/2025 | Demande de subvention - travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg - phase 1 - Préfecture de Seine-Maritime | Considérant la nécessité de procéder à des travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg creusées pendant la 2 ^{de} Guerre Mondiale dans les falaises de craie, aujourd'hui patrimoine de la Ville ; Considérant l'offre reçue de EIFFAGE dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour les travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg (phase 1) ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre du FPRNM pour la partie des travaux située sous le domaine privé ; Il a été décidé d'approuver la dépense relative au chantier de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg pour un montant total de 134 210,00€ HT, réparti comme suit : - Sous le domaine privé : 84 143,40€ HT ; - Sous le domaine public : 50 066,60€ HT. Il a décidé de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Seine-Maritime au titre du FPRNM à hauteur de 80% sous la partie privée à savoir 67 314,72€ |
| 2025/136 | 28/03/2025 | Demande de subvention - travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg - phase 1 - Département de Seine-Maritime | Considérant la nécessité de procéder à des travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg creusées pendant la 2 ^{de} Guerre Mondiale dans les falaises de craie, aujourd'hui patrimoine de la Ville ; Considérant l'offre reçue de EIFFAGE dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour les travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg (phase 1) ; |

| | | | |
|----------|-----------------------|--|--|
| | | | <p>Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide pour l'auscultation et le confortement des cavités souterraines en domaine public ;</p> <p>Il a été décidé d'approuver la dépense relative au chantier de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg pour un montant total de 134 210,00€ HT, réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous le domaine privé : 84 143,40€ HT ; - Sous le domaine public : 50 066,60€ HT. <p>Il a décidé de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide pour l'auscultation et le confortement des cavités souterraines en domaine public à hauteur de 35% sous la partie domaine public à savoir 17 523,31€</p> |
| 2025/137 | 31/03/2025 | Modification de la régie d'avance "menues dépenses" des services de la Ville du Tréport | <p>Modification de la régie d'avance à compter du 01/04/2025</p> <p>Dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les services administratifs généraux : limite 600€ par opération <ul style="list-style-type: none"> - Accomplissement de formalités administratives permettant exclusivement un règlement en ligne par carte bancaire, - Achat de petites fournitures administratives et produits alimentaires utiles à l'organisation et au fonctionnement des services de la commune, - Envoi de colis dont le règlement s'effectue en ligne, • Pour le multi-accueil « le petit navire » : limite 700€ par opération <ul style="list-style-type: none"> - Fournitures utiles à l'accueil et aux changes des enfants du multi-accueil, - Fournitures pour la confection d'activités et la décoration de la structure, • Pour le service informatique et télécommunications <ul style="list-style-type: none"> - Abonnements divers nécessaires à l'utilisation des services et outils informatiques et téléphoniques : limite 800€ par opération - Acquisition et renouvellement de certificats pour la signature électronique d'agents et élus : limite 350€ par opération |
| 2025/138 | 15/04/2025 | Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / l'association Chanteloup - concert du 18/05/2025 - animation culturelle 2025 | <p>Animation culturelle 2025</p> <p>Concert « quai des brumes » le 18/05/2025 à 15h au Tréport Terrasses</p> <p>Contrat : 1 000,00€ TTC sonorisation et transport inclus</p> <p>A la charge de la Ville : le catering et le paiement des droits d'auteur</p> |
| 2025/139 | En cours de signature | Convention mise à disposition équipements sportifs municipaux - Ville du Tréport / Gendarmerie | <p>Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux</p> <p>Durée : à compter du 01/04/2025 pour une période correspondant à la durée du mandat municipal</p> <p>Convention : à titre gracieux</p> |
| 2025/140 | 04/04/2025 | Convention de mise à disposition à titre gracieux de mini bus appartenant à la commune du Tréport - Ville du Tréport / JSP EU | <p>Prêt du minibus le 26/04/2025</p> <p>Consentie à titre gracieux</p> |

| | | | |
|----------|-----------------------|---|---|
| 2025/141 | En cours de signature | Convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation de 2 ruches - Ville / l'association des jardins ouvriers du Tréport | Accord pour l'implantation de 2 ruches au sein des jardins ouvriers situés à proximité de la gendarmerie Durée : un an à compter de sa signature. La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction Convention : à titre gracieux |
| 2025/142 | 08/04/2025 | Annulation - contrat de location de la cabine de plage n°515 | Considérant qu'un incendie a détruit la résidence secondaire du locataire de la cabine n°515 Considérant qu'il ne peut plus honorer la location de ladite cabine Il a été décidé d'annuler la location et de procéder au remboursement des arrhes versées d'un montant de 306,60€. |
| 2025/143 | 04/04/2025 | Commande publique - travaux de sécurisation des galeries souterraines du Kahl-burg - phase 1 | Considérant l'appel d'offres lancé le 18/02/2025 relatif aux travaux de sécurisation des galeries du Kahl-burg, réception des offres fixée au 12/03/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 13/03/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 24/03/2025 ; Il a été décidé de retenir la société EIFFAGE pour un montant de 134 210,00€ HT Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée approximative de 4 mois, pour une fin impérative avant le 31/07/2025 |
| 2025/144 | En cours de signature | Convention de répartition de charges afférentes au recours du SDIS | Considérant que les communes de Criel-sur-Mer, du Tréport et de Petit-Caux disposent de plages ouvertes à la baignade ; Considérant que dans le cadre de l'organisation de la police des baignades, les communes conventionnent individuellement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (SDIS 76) afin d'assurer pour leur compte la surveillance de leur plage ; Considérant que cette convention prévoit la mise à disposition à titre gratuit d'un hébergement sans restauration pour les sapeurs-pompiers volontaires qui en feraient la demande ; Considérant la volonté des 3 communes de mutualiser le site d'hébergement et les coûts induits ; Considérant qu'il convient de signer une convention tripartite entre les communes de Criel-sur-Mer, du Tréport et de Petit-Caux, qui régira et fixera les conditions dans lesquelles les communes s'entendent sur la gestion et la répartition des charges relatives à l'hébergement des sapeurs-pompiers volontaires missionnés par le SDIS 76 pour assurer leur mission de surveillance ; La convention est consentie pour la période du 05.07 au 31.08.2025 Il est convenu que la commune de Criel-sur-Mer assure, pour le compte commun, la réservation et le paiement de l'hébergement pour un montant de 3 645,60€, soit 1 215,20€ par commune. La commune de Criel-Sur-Mer émettra un titre de perception à l'encontre des communes. |

| | | | |
|----------|-----------------------|---|---|
| 2025/145 | 07/04/2025 | Commande publique - Travaux de dissimulation des réseaux aériens BT, télécom et éclairage public de l'avenue Camille Saint-Saëns et rue Maurice Ravel | <p>Considérant l'appel d'offres lancé le 25/02/2025 relatif aux travaux dissimulation des réseaux aériens BT, télécom et éclairage public de l'avenue Camille Saint-Saëns et de la rue Maurice Ravel, réception des offres fixée au 25/03/2025 ;</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 27/03/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 03/04/2025 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir la société CEGELEC SDEM pour un montant de 419 203,82€ HT</p> <p>Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée approximative de 9 mois, l'exécution des travaux sera précisée par ordre de service</p> |
| 2025/146 | 07/04/2025 | Commande publique - Travaux de voirie et réseaux divers - avenue Charles Gounod | <p>Considérant l'appel d'offres lancé le 27/02/2025 relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers de l'avenue Charles Gounod, réception des offres fixée au 28/03/2025 ;</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 28/03/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 03/04/2025 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir la société EBTP pour un montant de 216 995€ HT</p> <p>Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée approximative de 6 mois, l'exécution des travaux sera précisée par ordre de service</p> |
| 2025/147 | 07/04/2025 | Commande publique - Travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public - quai Albert Cauet | <p>Considérant l'appel d'offres lancé le 27/02/2025 relatif aux travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public quai Albert Cauët, réception des offres fixée au 28/03/2025 ;</p> <p>Considérant l'ouverture des plis du 28/03/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commission d'appel d'offres le 03/04/2025 ;</p> <p>Il a été décidé de retenir la société EBTP pour un montant de 39 951€ HT</p> <p>Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée approximative de 3 mois, l'exécution des travaux sera précisée par ordre de service</p> |
| 2025/148 | En cours de signature | Convention occupation précaire emplacement parking souterrain Aragon - Ville / M. MAINGUEUX | <p>Location d'un emplacement de stationnement dans le parking souterrain de l'esplanade Louis Aragon</p> <p>Durée : du 01/05 au 30/09/2025</p> <p>Montant : 250€</p> |

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2025

| | | | | |
|----------|------------|---|--|-------------------------|
| 2025/102 | 06/03/2025 | Occupation temporaire du domaine public à usage commercial - la frite gourmande | | |
| 2025/103 | 06/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement place Charles de Gaulle | Restriction temporaire du stationnement place Charles de Gaulle devant la ligne jaune le temps du déménagement, afin de permettre le déménagement d'un habitant à la Résidence NEPTUNE | Les 13/03 et 15/03/2025 |
| 2025/104 | 10/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta | Échafaudage installé au 17/19 rue Gambetta dans le cadre de l'entretien et réparations des chiens assis et du bow-window de l'habitation | Du 11 au 17/03/2025 |

| | | | | |
|----------|------------|--|--|-------------------------------|
| 2025/105 | 11/03/2025 | Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Pasteur | Restriction de la circulation et du stationnement rue Pasteur pour permettre la réfection du tapis d'enrobé à la suite du renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers | Du 17 au 18/03/2025 |
| 2025/106 | 10/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Julien | Échafaudage installé au 3 rue Saint-Julien dans le cadre de la réparation de la toiture de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement | Du 12/03 au 07/04/2025 |
| 2025/107 | 13/03/2025 | Levée d'interdiction de la pêche de coquillages bivalves filtreurs (moules) à titre professionnel ou de loisir destinés à la consommation humaine en provenance de la moulière située à proximité de la plage côté Ouest | | |
| 2025/108 | 13/03/2025 | Exécution de travaux d'office à l'encontre d'un usager Abrogé par arrêté 2025/171 du 11/04/2025 | Évacuation, transport et élimination d'un dépôt illégal de déchets sur la voie publique | |
| 2025/109 | 14/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rampe Napoléon | Échafaudage installé au 3 rampe Napoléon dans le cadre de l'étayage de la façade et montage d'un mur en parpaing Stationnement autorisé sur 1 emplacement | Du 17 au 21/03/2025 |
| 2025/110 | 14/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne | Échafaudage installé au 21 rue Suzanne dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Du 07/07 au 04/08/2025 |
| 2025/111 | 14/03/2025 | Autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir | Nacelle installée au niveau du 16, passage de l'Avenir dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation | Du 17/03 au 04/04/2025 |
| 2025/112 | 14/03/2025 | Autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir | Nacelle installée au niveau du 12, passage de l'Avenir dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation | Du 17/03 au 04/04/2025 |
| 2025/113 | 14/03/2025 | Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Pasteur | Restriction de la circulation et du stationnement rue Pasteur pour permettre la réfection du tapis d'enrobé à la suite du renouvellement de canalisation gaz dans le quartier des Cordiers | Du 24/03 8h au 25/03/2025 18h |
| 2025/114 | 14/03/2025 | Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour vente au déballage rue Thiers | Autorisation d'ODP pour vente au déballage rue Thiers | Le 08/05/2025 |
| 2025/115 | 14/03/2025 | Restriction temporaire de la circulation carnaval des écoles | Circulation temporairement interdite sur les voies : départ : avenue Jean Moulin, avenue des Martyrs de la résistance, avenue des Albatros, arrivée au gymnase Célérier | Le 04/04/2025 |
| 2025/116 | 13/03/2025 | Nomination d'un mandataire de la régie de recettes « DROITS DE PLACE » | | À compter du 01/04/2025 |
| 2025/117 | 17/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne | Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne dans le cadre du stationnement des véhicules pour la livraison d'une cuisine dans l'habitation située 123 rue Suzanne | Le 08/04/2025 de 09h à 13h |
| 2025/118 | 18/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Chantiers | Échafaudage installé au 09 rue des Chantiers dans le cadre du remplacement du sol en zinc du bow window Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Du 24 au 28/03/2025 |
| 2025/119 | 18/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Charles Brasseur | Échafaudage installé au 9 rue Charles Brasseur dans le cadre de la remise en peinture de la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement | Du 31/03 au 30/04/2025 |

| | | | | |
|----------|------------|--|--|---|
| 2025/120 | 19/03/2025 | Autorisation d'installation d'une nacelle quai de la République | Nacelle installée au niveau du 1 quai de la République dans le cadre de la pose de la signalétique de la résidence | Le 20/03/2025 de 09h00 à 14h00 |
| 2025/121 | 21/03/2025 | Autorisation d'installation d'une nacelle rue Saint-Eloi Abrogé par arrêté 2025/139 du 31/03/2025 | Nacelle installée au niveau du 4 rue Saint-Eloi dans le cadre de la réfection de la couverture de l'habitation | Du 31/03 au 04/04/2025 |
| 2025/122 | 21/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de l'ancien hôtel de Ville | Échafaudage installé au 2 rue de l'ancien hôtel de ville dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation | Du 24 au 31/03/2025 |
| 2025/123 | 25/03/2025 | Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai de la République | Installation d'une zone de chantier 6, quai de la République, dans le cadre de la refixation de l'arêtier sur le bâtiment | Le 31/03/2025 de 8h00 à 12h00 |
| 2025/124 | 26/03/2025 | Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Paul Paray | Restriction temporaire de la circulation des véhicules et des piétons avenue Paul Paray selon les mesures suivantes qui pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du tournage : - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Interdiction ponctuelle de circuler de tous les véhicules n'excédant pas les 3 minutes ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement ; - Interdiction de circulation des piétons ; dans le cadre du tournage de la série intitulée « Flair de famille » | Du 01/04/2025 à 14h00 jusqu'au 02/04/2025 à 17h00 |
| 2025/125 | 26/03/2025 | Restriction temporaire de la circulation et du stationnement esplanade Aragon, rue Amiral Courbet et rue de la Mer | Restriction temporaire de la circulation des véhicules et des piétons esplanade Aragon, rue Amiral Courbet et rue de la Mer selon les mesures suivantes qui pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité au droit du tournage : - Limitation de vitesse à 30 Km/h ; - Interdiction ponctuelle de circuler de tous les véhicules n'excédant pas les 3 minutes ; - Interdiction d'arrêt ou de stationnement ; - Interdiction de circulation des piétons ; Dans le cadre du tournage de la série intitulée « Flair de famille » | Du 02/04/2025 6h au 03/04/2025 8h |
| 2025/126 | 26/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement place de la Batterie | Restriction temporaire du stationnement des véhicules place de la Batterie dans le cadre du tournage de la série intitulée « Flair de famille » | Du 01/04 20h00 au 02/04/2025 19h00 |
| 2025/127 | 26/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement parking extérieur VL route touristique (RD126E) | Restriction temporaire du stationnement des véhicules parking VL route Touristique (RD126e) selon la zone délimitée au moyen de barrières dans le cadre du tournage de la série intitulée « Flair de famille » | Le 03/04/2025 de 06h00 à 19h00 |
| 2025/128 | 26/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement parking de la stèle des aviateurs route touristique (RD126e) | Restriction temporaire du stationnement des véhicules parking de la stèle des aviateurs route Touristique (RD126e) selon la zone délimitée au moyen de barrières dans le cadre du tournage de la série intitulée « Flair de famille » | Le 03/04/2025 de 06h00 à 19h00 |
| 2025/129 | 26/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Suzanne | Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de rejointoiement et mise en peinture des garde-corps de l'habitation 73, rue Suzanne | Du 26/03 au 25/04/2025 |

| | | | | |
|----------|------------|---|---|--|
| 2025/130 | 28/03/2025 | Réglementation des emplacements arrêt-minutes sur le territoire de la commune | Création de 5 places arrêt-minutes esplanade du général Leclerc (à proximité immédiate de la « frite gourmande » 20 minutes de 09h00 à 19h00 tous les jours de la semaine du 15 mars au 15 octobre | |
| 2025/131 | 27/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement - rue Suzanne | Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au niveau du 1 et 3 rue Suzanne afin de stationner les véhicules de chantier dans le cadre de la rénovation de la cour intérieure de l'habitation située au 21 rue de la Commune de Paris | Du 27/03 au 18/04/2025 |
| 2025/132 | 31/03/2025 | Organisation et déroulement de la fête foraine et réglementation de la circulation et du stationnement | | Du 26/04 au 04/05/2025 |
| 2025/133 | 31/03/2025 | Réservation du parking aérien du funiculaire du 22/04 au 05/05/2025 au stationnement des caravanes d'habitation des forains lors de la fête foraine | | Du 22/04 au 05/05/2025 |
| 2025/134 | 31/03/2025 | Déplacement du marché pendant la fête foraine et restriction temporaire du stationnement parking place de la Poissonnerie | Stationnement interdit sur tous les emplacements entre l'entrée du parking place de la Poissonnerie, face au bas de la rampe du Musoir et la rue du Commerce, compte tenu de l'organisation de la fête foraine et du déplacement du marché dans la portion du parking susmentionnée | Les 26, 29/04, 03/05/2025 |
| 2025/135 | 31/03/2025 | Restriction temporaire du stationnement feu d'artifice pour l'inauguration de la fête foraine | Stationnement interdit sur plusieurs emplacements esplanade des Congés Payés dans le cadre du tir du feu d'artifice | Le 26/04/2025 |
| 2025/136 | 28/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Dr Pépin | Échafaudage installé 53, rue du Dr Pépin et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de réparation de la cheminée | Du 31/03 au 04/04/2025 |
| 2025/137 | 27/03/2025 | Arrêté de mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité | 6 quai de la Retenue | |
| 2025/138 | 28/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Moines et place de l'Église | Échafaudage 1 rue des Moines et 3 et 5 place de l'Église et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation | Du 01/04 au 05/05/2025 |
| 2025/139 | 31/03/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Éloi Abrogation arrêté 2025/121 du 21/03/2025 | Échafaudage installé au niveau du 4 rue Saint-Éloi dans le cadre de la réfection de la couverture de l'habitation | Du 31/03 au 04/04/2025 |
| 2025/140 | 01/04/2025 | Interdiction temporaire de la circulation des piétons sur la plage Ouest - Opérations de nivellement de galets | | Le jeudi 03 et le vendredi 04 avril 2025, entre 08h00 et 18h00 |
| 2025/141 | 02/04/2025 | Autorisation d'installation d'une nacelle rue du Foyer | Nacelle installée au niveau du 10 rue du Foyer dans le cadre de la réalisation de travaux sur la couverture de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Le 15/04/2025 |
| 2025/142 | 02/04/2025 | Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir | Nacelle installée au niveau du 16 passage de l'Avenir dans le cadre de la réalisation de travaux sur la façade de l'habitation | À compter du 5 au 14/04/2025 |

| | | | | |
|----------|------------|--|--|--------------------------------|
| 2025/143 | 02/04/2025 | Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir | Nacelle installée au niveau du 12 passage de l'Avenir dans le cadre de la réalisation de travaux sur la façade de l'habitation | Du 5 au 14/04/2025 |
| 2025/144 | 02/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne | Restriction temporaire du stationnement afin de permettre le déménagement d'un habitant au 77, rue Suzanne | Du 13/04 au 16/04/2025 |
| 2025/145 | 02/04/2025 | Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Alexandre Papin | Échafaudage installé au niveau du 48, rue Alexandre Papin dans le cadre de la réparation et entretien de la toiture de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Du 07 au 11/04/2025 |
| 2025/146 | 02/04/2025 | Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 ^{er} | Installation d'une zone de chantier 9, quai François 1 ^{er} , dans le cadre du stationnement d'un camion benne pour l'évacuation de gravats par goulotte | Le 07/04/2025 de 10h00 à 13h00 |
| 2025/147 | 02/04/2025 | Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rue Charles Brasseur | Échafaudage installé au niveau du 18, rue Charles Brasseur dans le cadre des travaux de rénovation du pignon de l'habitation | Du 05/04 au 30/04/2025 |
| 2025/148 | 02/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement place Charles de Gaulle | Restriction temporaire du stationnement afin de permettre le déménagement à la Résidence NEPTUNE | Les 03 et 04/04/2025 |
| 2025/149 | 02/04/2025 | Interdiction temporaire de la circulation des piétons sur la plage Est, rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains | Circulation des piétons interdite sur la plage entre les épis 1 et 3 | Du 14 au 30/04/2025 |
| 2025/150 | 04/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne Abrogé par arrêté 2025/158 du 08/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement afin de permettre le déménagement d'un habitant au 118, rue Suzanne | Du 28 au 30/04/2025 |
| 2025/151 | 04/04/2025 | Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage rue Jules Dautresire | Échafaudage installé au niveau du 21, rue Jules Dautresire dans le cadre des travaux de couverture | Du 07 au 11/04/2025 |
| 2025/152 | 04/04/2025 | Prolongation autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Docteur Pépin | Échafaudage installé 53, rue du Docteur Pépin et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de réparation de la cheminée | Du 05 au 07/04/2025 |
| 2025/153 | 04/04/2025 | Prolongation autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Eloi | Échafaudage installé au niveau du 4 rue Saint-Eloi dans le cadre de la réfection de la couverture de l'habitation | Du 05 au 11/04/2025 |
| 2025/154 | 08/04/2025 | ODP 2025 : VOTRE VILLA 14, 15 et 16, quai François 1 ^{er} | | |
| 2025/155 | 08/04/2025 | ODP 2025 : VOTRE VILLA 18 et 19, quai François 1 ^{er} | | |
| 2025/156 | 08/04/2025 | ODP 2025 : VOTRE VILLA 20, 21 et 22, quai François 1 ^{er} | | |
| 2025/157 | 08/04/2025 | ODP 2025 : MIAMI FOOD | | |
| 2025/158 | 08/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne Abrogation arrêté 2025/150 du 04/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement afin de permettre le déménagement d'un habitant au 118, rue Suzanne Stationnement autorisé sur 3 emplacements | |

| | | | | |
|----------|------------|---|--|------------------------------------|
| 2025/159 | 09/04/2025 | Restriction temporaire de la circulation rue François Mitterrand, quai de la Retenue, Avenue des Canadiens, rue Lucien Lavacry, place Daragon | Circulation interdite dans plusieurs rues dans le cadre du défilé commémorant le 8 mai 1945 | le 08/05/2025 de 10h45 à 11h45 |
| 2025/160 | 15/04/2025 | ODP 2025 : LOLA BOUTIQUE | | |
| 2025/161 | 15/04/2025 | ODP 2025 : LOLA BOUTIQUE | | |
| 2025/162 | 09/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement « Rallye du Muguet » | Dans le cadre du rassemblement des voitures Stationnement interdit sauf pour les participants à la manifestation : - sur le parking de la salle Reggiani, - sur le parvis de la salle Reggiani : section comprise entre l'allée William BEUVAIN et la rue Lucien LAVACRY | Du 30/04 (08h) au 01/05/2025 (13h) |
| 2025/163 | 09/04/2025 | Délimitation de propriété Rue du 8 mai 1945 | Délimitation de parcelles | |
| 2025/164 | 15/04/2025 | Réglementation du stationnement sur le parking de la mairie, quai de la Retenue | Stationnement considéré comme abusif au-delà de 48 heures | dès publication |
| 2025/165 | 10/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement « 25° Rallye National du Tréport » | Afin de procéder au contrôle technique des voitures et d'établir le parc fermé des véhicules, le stationnement sera interdit sur les voies ci-dessous désignées, sauf pour les participants à la manifestation : - sur le parking de la salle Reggiani, - sur le parvis de la salle Reggiani : section comprise entre l'allée William BEUVAIN et la rue Lucien LAVACRY | Du 30/05 (08h) au 01/06/2025 (11h) |
| 2025/166 | 11/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement place Sépard | Stationnement interdit sur 2 emplacements en vue de stationner un camion mobile place Sépard, dans le cadre de la manifestation Train Spécial-Direct Le Tréport, afin d'accueillir les voyageurs à la sortie de la gare et les conseiller sur les possibilités de découvertes et activités pour la journée | 12 et 26 avril 2025 de 08h à 19h00 |
| 2025/167 | 10/04/2025 | Arrêté de mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité | 20 rue Charles Brasseur | |
| 2025/168 | 11/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre Papin | Restriction temporaire du stationnement afin de permettre le déménagement d'un habitant au 20, rue Alexandre Papin Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Le 14/04/2025 de 08h00 à 19h00 |
| 2025/169 | 11/04/2025 | Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir | Nacelle installée au niveau du 16, passage de l'Avenir dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation | Du 15/04 au 16/05/2025 |
| 2025/170 | 11/04/2025 | Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle passage de l'Avenir | Nacelle installée au niveau du 12, passage de l'Avenir dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation | Du 15/04 au 16/05/2025 |
| 2025/171 | 11/04/2025 | Abrogation arrêté portant exécution de travaux d'office à l'encontre d'un usager Abrogation arrêté 2025/108 du 13/03/2025 | | |
| 2025/172 | 11/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement parvis du funiculaire | Stationnement autorisé temporairement sur le parvis du funiculaire pour le camion mobile de l'Office du Tourisme Destination Le Tréport-Mers | Du 14/04 au 31/10/2025 |
| 2025/173 | | ODP 2025 : SARL L'ECUME (QUAI 39) | | |

| | | | | |
|----------|------------|--|---|--------------------------------|
| 2025/174 | 15/04/2025 | ODP 2025 : Le Goût du Large | | |
| 2025/175 | 15/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue de l'Anguainerie | Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue de l'Anguainerie afin de permettre le déménagement d'un habitant domicilié au 26 rue de l'Anguainerie Stationnement autorisé sur 3 emplacements | Le 30/04/2025 de 8h00 à 18h00 |
| 2025/176 | 15/04/2025 | Restriction temporaire du stationnement avenue Paul Paray | Restriction temporaire du stationnement avenue Paul Paray afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant dans la Résidence Saint Nicolas Bâtiment C Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Le 30/04/2025 de 11h00 à 18h00 |
| 2025/177 | 15/04/2025 | Autorisation d'installation d'une zone de chantier parking de la Fresque -rue de l'Anguainerie | Installation d'une zone de chantier sur le parking de la fresque - rue de l'Anguainerie dans le cadre de la restauration de la fresque | Du 12/05 au 23/05/2025 |
| 2025/178 | 15/04/2025 | Autorisation d'installation d'une nacelle rue de la Commune de Paris | Nacelle installée au niveau du 1 rue de la Commune de Paris dans le cadre de la reprise de la maçonnerie du chien assis de la Résidence Le Trident Stationnement autorisé sur 2 emplacements | Du 28/04 au 09/05/2025 |

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

DÉLIB. 2025/035

Le **22 avril 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | |

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Date de la convocation | 16 avril 2025 |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR |
| Auxiliaire de séance | Aurélie DERASSE |
| Rapporteur | Laurent JACQUES |

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance ;

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 11 mars 2025 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

Ci-joint PV CM du 11/03/2025

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

CONVENTION D'ADHÉSION À L'EXPERTISE DU SDE 76 EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

DÉLIB. 2025/036

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes | | |

| | | |
|------------------------------------|------------------|--|
| | | Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | |
| Rapporteur | Rachid CHELBI | |

Le rapporteur expose

« Par courrier reçu le 27 mars 2025 dans les services, le Syndicat départemental d'énergie 76 (SDE 76) propose un accompagnement gratuit pour aider les collectivités dans leurs réflexions et démarches d'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Accessible par la signature d'une convention d'adhésion, ce service permettra à la commune de bénéficier de l'expertise d'un technicien du SDE 76 pour l'étude des bâtiments, la définition des actions à mener, la recherche d'aides financières et l'appui en phase réalisation des projets de rénovation énergétique.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-29 ;

Vu la proposition d'accompagnement gratuit du SDE 76 en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics ;

Considérant que la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur de la société ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le principe d'adhésion au service d'efficacité énergétique des bâtiments publics proposé par le SDE 76 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion audit service, tout avenant à intervenir et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION DE L'EMPLOI D'ASSISTANT ADMINISTRATIF DES RESSOURCES HUMAINES

DÉLIB. 2025/037

Le **22 avril 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | | | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | | | |
| Auxiliaire de séance | Aurélie DERASSE | | | |
| Rapporteur | Laurent JACQUES | | | |

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la prévision du départ en retraite de la Directrice des Ressources Humaines au printemps 2026 ;

Considérant la nouvelle répartition des missions envisagée au sein des services de la Direction des Ressources Humaines ;

Considérant que les besoins des services de la Direction des Ressources Humaines nécessitent de procéder au recrutement d'un agent pour pourvoir l'emploi d'assistant administratif à temps complet

rendu vacant par des mobilités internes et d'en fixer les conditions de recrutement et de rémunération ;

Considérant la période de tuilage nécessaire au sein des services ;

Aussi, je vous propose

- **DE DIRE** que selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu, cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire ou à défaut, par voie contractuelle, comme suit :

| Service | Emploi | Quotité de l'emploi | Filière | Grade(s) ouvert(s) | Catégorie hiérarchique |
|---------------------|------------------------------|---------------------|----------------|--|------------------------|
| Ressources Humaines | 1 Assistant administratif | Temps complet | Administrative | Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe | C |

- **DE PRENDRE ACTE** qu'en cas de recrutement
 - Par voie statutaire, l'agent sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant à l'échelon de classement qu'il détient dans son grade ;
 - Par voie contractuelle, la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial au 10^e échelon du grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe. Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- **DE DIRE** qu'une délibération concordante prévoit la modification du tableau des effectifs pour l'ouverture des grades correspondant à cet emploi, dont le recrutement effectif est envisagé au 1^{er} octobre 2025 ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- **D'AUTORISER**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

EMPLOI DE PROFESSEUR DE PIANO - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

DÉLIB. 2025/038

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---|--|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | | Pour | 22 |
| | | | | Contre | 0 |
| | | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | | |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | | | | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | | | | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | | | | |
| Rapporteur | Laurent JACQUES | | | | |

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant le décès de l'assistant d'enseignement artistique qui était affecté sur l'emploi permanent de professeur de piano au sein de l'école municipale de musique et de danse ;

Considérant que les besoins des services de la structure nécessitent de procéder au recrutement d'un agent pour pourvoir l'emploi à temps complet rendu vacant et d'en fixer les conditions de recrutement et de rémunération ;

Aussi, je vous propose

- **DE DIRE** que selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu, cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire ou à défaut, par voie contractuelle, comme suit :

| Service | Emploi | Quotité de l'emploi | Filière | Grade ouvert | Catégorie hiérarchique |
|---|--|-------------------------------------|------------|-------------------------------------|------------------------|
| CULTUREL École municipale de musique et de danse | 1 Assistant d'enseignement artistique | Temps complet (20/20 ^e) | Culturelle | Assistant d'enseignement artistique | B |

- **DE PRENDRE ACTE** qu'en cas de recrutement
 - Par voie statutaire, l'agent sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant à l'échelon de classement qu'il détient dans son grade ;
 - Par voie contractuelle, la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1^{er} échelon au 13^e échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique ;
Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- **DE DIRE** qu'une délibération concordante prévoit la modification du tableau des effectifs pour l'ouverture des grades correspondant à cet emploi, dont le recrutement effectif est envisagé au 1^{er} septembre 2025 ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- **D'AUTORISER**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DÉLIB. 2025/039

Le 22 avril 2025 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |

| | | |
|------------------------------------|------------------|---|
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | |
| Rapporteur | Laurent JACQUES | |

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2025/037 portant conditions de recrutement et de rémunération de l'emploi d'assistant administratif au sein des services de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu la délibération n° 2025/038 portant conditions de recrutement et de rémunération de l'emploi de professeur de piano ;

Considérant la nomination après concours d'un agent dans le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;

Considérant le décès d'un assistant d'enseignement artistique au sein de l'école municipale de musique et de danse ;

Considérant la nomination après concours d'un agent dans le grade de gardien brigadier au 1^{er} mai 2025 et de la nécessité de créer un emploi d'agent de police municipale à temps non complet (24/35^e) à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Considérant la prévision du départ en retraite de la Directrice des Ressources Humaines au printemps 2026 et la nécessité de procéder au recrutement d'un agent pour pourvoir l'emploi d'assistante administrative à temps complet rendu vacant par des mobilités internes ;

Considérant qu'il convient d'ouvrir les 3 grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs dans ce cadre ;

Considérant la nécessité de constater au tableau des effectifs les prévisions d'effectifs budgétaires et les effectifs pourvus ;

Je vous propose

- **DE CRÉER un emploi d'agent de police municipale à temps non complet (24/35^e) à compter du 1^{er} mai 2025 ;**
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs **au 1^{er} mai 2025** comme suit :

| Filière / Grade | Catégorie | Quotité de travail | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus |
|---|-----------|---------------------------|-----------------------|-------------------|
| FILIÈRE ADMINISTRATIVE | | | | |
| Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe | C | TC | +1 | |
| Adjoint administratif principal de 2 ^e classe | C | TC | +1 | |
| Adjoint administratif | C | TC | +1 | |
| Sous-total | | | +3 | 0 |
| FILIÈRE TECHNIQUE | | | | |
| Adjoint technique | C | TNC (24/35 ^e) | | -1 |

| | | | | |
|--|---|--------------|-----------|-----------|
| Sous-total | | | | -1 |
| FILIÈRE CULTURELLE | | | | |
| Ass. d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe | B | TC | -1 | -1 |
| Ass. d'enseignement artistique | B | TC | +1 | +1 |
| Sous-total | | | 0 | 0 |
| FILIÈRE POLICE MUNICIPALE | | | | |
| Gardien brigadier | C | TNC (24/35°) | +1 | +1 |
| | | | +1 | 0 |
| Total général | | | +4 | 0 |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS

ACTIVITÉS DES JEUNES TRAVAILLEURS - DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

DÉLIB. 2025/040

Le **22 avril 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|---------------|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | | | |

| | |
|-----------------------------|------------------|
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE |
| Rapporteur | Nathalie VASSEUR |

Le rapporteur expose

« Afin de garantir la santé et la sécurité des jeunes travailleurs de moins de 18 ans, il est normalement interdit de les affecter à certaines catégories de travaux particulièrement dangereux du fait de l'action conjuguée des risques inhérents à l'opération visée et de la vulnérabilité de ce public.

Les travaux interdits ou particulièrement dangereux concernent tous les jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans qu'ils soient en formation professionnelle ou en emploi.

Le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 permet néanmoins aux jeunes en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale, d'effectuer des travaux dits « réglementés », en bénéficiant d'une dérogation.

La procédure de dérogation s'applique aux mineurs âgés de 15 à moins de 18 ans qui sont :

- Apprentis,
- Stagiaires de la formation professionnelle,
- Élèves ou étudiants préparant un diplôme professionnel ou technologique.

Préalablement à l'affectation du jeune à ces travaux, le chef d'établissement scolaire doit pour sa part lui avoir dispensé la formation à la sécurité prévue dans le cadre de sa formation professionnelle, adaptée à son âge, son niveau de formation et son expérience professionnelle et en avoir organisé l'évaluation.

Il doit également avoir obtenu l'avis médical annuel relatif à la compatibilité de l'état de santé du jeune avec l'exécution des travaux délivré par un médecin chargé du suivi médical des élèves ou des stagiaires.

La preuve de ces démarches est fournie à la collectivité d'accueil.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.4121-3, L.4153-8 et L.4153-9 ;

Vu la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret no 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Vu les actions de prévention visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail

Vu les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du code du travail ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public en relevant ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale ;

Je vous propose

- **DE DÉCIDER** du recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux réglementés nécessaires en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,
- **DE DÉCIDER** que la présente délibération concerne principalement les secteurs d'activités exercées au sein des services techniques de la commune (mécanique, menuiserie, espaces verts...);
- **DE DIRE** que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CST et adressé concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'assistant de prévention de la collectivité et à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent, placé au centre de gestion 76 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

7. FINANCES LOCALES

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ANCIENS COMBATTANTS

DÉLIB. 2025/041

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre | | |

| | | |
|------------------------------------|------------------|---|
| | | BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | |
| Rapporteur | Nathalie VASSEUR | |

Le rapporteur expose :

« L'amicale des anciens combattants a procédé à l'achat de plaques commémoratives. Par courrier reçu le 18 mars 2025, elle sollicite la commune pour obtenir son aide financière.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le budget principal de la commune et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 ;

Vu la facture d'acquisition de plaques datée du 5 décembre 2025, fournie par l'association ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans le devoir de mémoire porté par l'association et auquel la commune participe ;

Je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 134 euros à l'amicale des anciens combattants du Tréport ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget principal de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées**

7.10 DIVERS

ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES DE TITRES DE RECETTES

DÉLIB. 2025/042

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|--|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN- | | |

| | | |
|------------------------------------|---------------------|---|
| | | QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | |
| Rapporteur | Philippe VERMEERSCH | |

Le rapporteur expose

« Le recouvrement des créances détenues par la commune relève de la compétence du comptable public.

A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisée par la loi.

L'admission en créances éteintes est une procédure qui contribue à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elle consiste à annuler, par une dépense, une recette comptabilisée mais qui ne sera pas recouvrée par le comptable.

La créance éteinte reste valable juridiquement mais son irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose donc à la commune et qui s'oppose à toute action en recouvrement, comme par exemple un prononcé de jugement de clôture de liquidation judiciaire.

Aussi,

Vu la délibération n° 2025/045 portant décision modificative n° 1 du budget principal de la commune ;

Vu le certificat d'irrécouvrabilité établi le 10 mars 2025 par la SELARL Charlène LOUVEAU, liquidateur judiciaire ;

Considérant l'inscription de crédits budgétaires supplémentaires à l'article 6542 ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER l'admission en créances éteintes des 7 titres n°857, 1331, 1652, 2066, 3104, 3626, 3792 de l'exercice 2024 correspondant aux loyers de mars à septembre 2024 de l'une des tables de la poissonnerie municipale ;**
- **DE PRENDRE ACTE** que les **6 048 €** seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal de la commune à l'article 6542 créances éteintes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX**DÉLIB. 2025/043**

Le **22 avril 2025, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | | | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | | | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | | | |
| Rapporteur | Nathalie VASSEUR | | | |

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2024/130 du 19 novembre 2024 approuvant le livret des tarifs communaux ;

Considérant la réalisation d'un livret sur les vitraux de l'Église Saint-Jacques du Tréport et la volonté de le mettre en vente ;

Considérant la nécessité de déterminer son prix de vente public et de l'inscrire dans le livret des tarifs communaux ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée au 1^{er} mai 2025, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE que, dans l'attente de l'application des nouveaux tarifs, le livret des tarifs, objet de la délibération n° 2024/130 du 19 novembre 2024 s'applique jusqu'au 30 avril 2025 inclus.**
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

Le Maire explique que ce tarif n'était pas encore connu au moment du vote des tarifs communaux ni même au moment du vote du budget. Précise qu'il s'ajoute au livret des tarifs. Indique que M. Jean VENEL et les services de la paroisse ont réalisé un livret sur les vitraux de l'Église Saint-Jacques en vue d'expliquer l'histoire évoquée sur ces derniers. Pense que cet ouvrage, en cours d'impression, sera également utile pour les nombreux visiteurs de l'église.

M. Jean VENEL ajoute que ce livret est à vocation touristique et culturelle. Précise qu'il a été conçu en dehors de tout fait religieux.

M. Le Maire ajoute qu'il reprend l'histoire du Tréport.

M. Jean VENEL rappelle que la civilisation française est historiquement chrétienne. Estime que beaucoup de visiteurs se retrouvent face aux vitraux sans pouvoir exploiter leur contenu. Cite un point historique retracé dans les vitraux : la vie de Jean LEROUX, grognard de Napoléon tréportais et la vie de l'Abbé VINCHENEUX qui est représentée sur un vitrail.

Le Maire remercie M. Jean VENEL pour ses explications. Ajoute qu'aux journées du patrimoine en septembre, des visites seront proposées et des explications sur les vitraux seront données.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER - VILLE / AST TENNIS

DÉLIB. 2025/044

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | | | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | | | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | | | |
| Rapporteur | Nathalie VASSEUR | | | |

Le rapporteur expose

« La Ville du TRÉPORT met à disposition de l'AST TENNIS des courts de tennis couverts situés au sein du complexe sportif Sainte-Croix et en assure le fonctionnement.

Au titre de ses investissements 2025, la commune a décidé de procéder à la réfection de ces courts. L'AST TENNIS envisage de déposer une demande de financement auprès de la ligue de tennis de Normandie dans le cadre de l'Aide au Développement des Clubs et de la Pratique 2025 (ADCP2025).

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que l'aide susceptible d'être accordée par la Fédération Française de Tennis serait versée directement à l'association ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat financier à intervenir entre la commune et l'AST TENNIS ayant pour objet d'arrêter leurs obligations respectives dans le cadre de la réfection des tennis couverts et plus particulièrement, les modalités de reversement de l'aide financière qui pourrait être attribuée par la Fédération Française de Tennis (FFT) à l'association ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout avenant à intervenir ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire rappelle que les courts de tennis ont maintenant une vingtaine d'années. Estime qu'ils représentent un bel investissement mais constate que malgré l'entretien régulier, ils sont usés. Précise que la Fédération Française de Tennis peut contribuer au financement de la réfection des courts.

Christine LAVACRY demande si les courts seront toujours en terre battue.

M. Le Maire le confirme. Indique que la moquette située sous la terre battue est à changer.

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE DU TRÉPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

DÉLIB. 2025/045

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes | | |

| | | |
|------------------------------------|------------------|--|
| | | Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | |
| Rapporteur | Laurent JACQUES | |

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2025 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 avril 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M57 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|-----------------------|-------------------|---|-----------------|-------------------|---|
| DÉPENSES | | | RECETTES | | |
| 6542-632-B8 | + 4 048,00 € | Créance irrécouvrable table de poissonnerie | 73111-01-FIS | - 47 328,00 € | Impôts directs locaux |
| | | | 741121-01-FIS | + 22 790,00 € | Dotation de Solidarité Rurale |
| | | | 742-01-FIS | + 3,00 € | Dotation Particulière Élu Local |
| | | | 748312-01-FIS | + 496,00 € | D.C.R.T.P. |
| | | | 74833-01-FIS | + 26 939,00 € | Compensation exonérations de taxes foncières |
| | | | 75888-020-AG | + 1 148,00 € | Autres produits divers de gestion courante |
| TOTAL | 4 048,00 € | | TOTAL | 4 048,00 € | |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DÉPENSES | | | RECETTES | | |
| 2158-322-P340 | + 1 500,00 € | Traceuse pour terrains de sport | 1321-312-P321 | + 28 644,00 € | Subvention DRAC - Eglise restauration de la baie n°16 |
| 2051-020-P351 | - 6 850,00 € | Mutualisation logiciel | 024-020-AG | + 8 856,00 € | Cession d'un véhicule utilitaire |

| | | | | | | |
|----------------------|--------------------|---|--------------------|--------------------|--|---|
| 2041511-020-P351 | + 6 850,00 € | DOMINOWEB (CCVS) | | | | RENAULT MAXITY |
| 21848-020-P351 | - 4 259,00 € | Achat cubes d'exposition | | | | |
| 2188-020-P351 | + 4 622,00 € | | | | | |
| 21318-020-P352 | - 57 405,00 € | Bâtiments communaux | | | | |
| 2313-020-P352 | + 41 922,00 € | Sécurisation galeries souterraines du Kahl-Burg | | | | |
| 2158-510-P418 | + 3 836,00 € | Potelets lumineux passage piéton route de Dieppe | | | | |
| 21534-510-P418 | + 9 954,00 € | Raccordement caméras de vidéoprotection ENEDIS | | | | |
| 21838-510-P418 | + 3 259,00 € | Onduleurs baie informatique vidéoprotection | | | | |
| 2188-510-P418 | + 34 071,00 € | Prestation raccordement caméras de vidéoprotection | | | | |
| 2151-845-P289 | - 13 020,00 € | Avance forfaitaire travaux de voirie avenue Gounod | | | | |
| 238-845-P289 | + 13 020,00 € | | | | | |
| 2313-020-P352 | - 8 053,00 € | Avance forfaitaire sécurisation du Kahl-Burg | | | | |
| 238-020-P352 | + 8 053,00 € | | | | | |
| 21533-510-P418 | - 25 153,00 € | Avance forfaitaire travaux dissimulation réseaux avenue Saint-Saëns | | | | |
| 238-510-P418 | + 25 153,00 € | | | | | |
| 2151-845-P289 (041) | + 13 020,00 € | Avance forfaitaire travaux de voirie avenue Gounod | 238-845-P289 (041) | + 13 020,00 € | | Avance forfaitaire travaux de voirie avenue Gounod |
| 2313-020-P352 (041) | + 8 053,00 € | Avance forfaitaire sécurisation du Kahl-Burg | 238-020-P352 (041) | + 8 053,00 € | | Avance forfaitaire sécurisation du Kahl-Burg |
| 21533-510-P418 (041) | + 25 153,00 € | Avance forfaitaire travaux dissimulation réseaux avenue Saint-Saëns | 238-510-P418 (041) | + 25 153,00 € | | Avance forfaitaire travaux dissimulation réseaux avenue Saint-Saëns |
| TOTAL | 83 726,00 € | | TOTAL | 83 726,00 € | | |

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications budgétaires proposées sur le budget « Ville du TRÉPORT » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.2 ALIÉNATIONS

CESSION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE RENAULT MAXITY

DÉLIB. 2025/046

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOON, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. | | |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. | | |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | | | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | | | |
| Auxiliaire de séance | Aurélié DERASSE | | | |
| Rapporteur | Nathalie VASSEUR | | | |

Le rapporteur expose :

« La Ville du TRÉPORT dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans des domaines variés tels que la propreté urbaine, la voirie et la circulation.

Compte tenu de l'ancienneté (bien acquis en 2016) et du nombre d'heures d'utilisation du véhicule utilitaire RENAULT MAXITY immatriculé DX 987 RP, la Ville du TRÉPORT a souhaité vendre, aux enchères, ce véhicule devenu obsolète.

Aussi, celui-ci a-t-il été mis en vente le 3 avril dernier, par l'intermédiaire d'une plateforme de vente aux enchères en ligne mise en place par la société AGORASTORE.

À l'issue de cette procédure, le 11 avril 2025, le prix de vente de ce véhicule a été fixé à 8 856 € TTC sur proposition de la S.A.R.L. MB Utilitaires, 121 Chemin des Minimés - 01 600 PARCIEUX.

Aussi,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les éléments exposés ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** la cession du véhicule RENAULT MAXITY immatriculé DX 987 RP à la S.A.R.L. MB Utilitaires, au prix de 8 856 € TTC ;
- **D'AUTORISER** la sortie de l'actif dudit véhicule comme suit :

| Désignation du véhicule | Date de mise en circulation | N° Inventaire | Prix de cession TTC | Valeur nette comptable |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------|------------------------|
| RENAULT MAXITY DX 987 RP | 27/11/2015 | 2016-0007001 | 8 856 € | 0 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette cession. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU SMABL ET AU SIUAEP

DÉLIB. 2025/047

Le 22 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

| | | | | |
|--------------------------------------|----|---|--------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 | Nombre de suffrages exprimés | Pour | 22 |
| | | | Contre | 0 |
| | | | Abstention.s | 0 |
| Nombre de présents | 20 | M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mmes Sylvie HÉLOIR, Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH. | | |
| Absents ayant donné pouvoir | 2 | M. Christophe DUCHAUSSOY à Mme Nathalie VASSEUR, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY. | | |

| | | |
|-------------------------------|------------------|--|
| Absente excusée | 1 | Mme Liseline DAILLY-LAVOINE. |
| Absents | 4 | Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN. |
| Date de la convocation | 16 avril 2025 | |
| Secrétaire de séance | Nathalie VASSEUR | |
| Auxiliaire de séance | Aurélie DERASSE | |
| Rapporteur | Laurent JACQUES | |

Le rapporteur expose

« Le Syndicat Mixte d'Assainissement Bresle Littoral (SMABL) et le Syndicat Intercommunal Urbain d'Eau Potable (SIUAEP) prévoient de recruter un agent administratif pour pourvoir le poste de secrétaire rendu vacant par le futur départ en retraite de l'agent l'occupant actuellement.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Considérant que les opérations de recrutement menées porteront la date effective du recrutement à une date postérieure au départ de l'agent ;

Considérant que l'activité des syndicats nécessite la présence ponctuelle d'un agent administratif dans l'attente de l'arrivée du nouvel agent ;

Je vous propose

- **D'APPROUVER** le principe de mise à disposition d'un agent administratif à temps non complet de la commune pour les besoins des SMABL et SIUAEP ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la mise à disposition de personnel fera l'objet d'une convention dûment établie et signée entre les trois entités prévoyant le remboursement à la Ville du TRÉPORT du traitement et des contributions patronales correspondants ;
- **D'AUTORISER** Mme Nathalie VASSEUR à signer ladite convention, tout avenant à intervenir et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire rappelle que la Ville du Tréport appartient avec Eu, Mers-les-Bains et Ponts-et-Marais au SIUAEP et avec Eu, Mers-les-Bains et Ponts-et-Marais, Oust-Marest et Saint-Quentin-la-Motte au SMABL.

Explique que l'agent administratif en charge de ces syndicats fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2025. Informe qu'un recrutement a été lancé. Fait part de la difficulté à pourvoir le poste. Annonce qu'un candidat a été trouvé et que s'agissant d'une mobilité entre collectivité, un préavis assez long est à respecter. Estime l'attente entre 1 et 2 mois entre le départ de l'agent et l'arrivée du remplaçant. Fait savoir qu'il y a des démarches administratives courantes et obligatoires à effectuer chaque mois telles que les salaires et la comptabilité. A proposé la mise à disposition d'un agent de la Ville du Tréport à mi-temps durant la période de transition.

QUESTIONS ORALES

Mme Anne-Marie TRÉPÉ fait part que l'UAST a adressé ses remerciements pour l'octroi de la subvention sur le même courrier que la demande de salle en vue de l'organisation de son assemblée générale.

M. le Maire s'adresse aux membres du Conseil Municipal Jeune (CMJ) et demande s'ils ont des questions. Les remercie de leur attention au cours de ce conseil ainsi que pour la dernière réunion où des propositions de projets ont été présentées. Fait part que certains projets du CMJ ont été évoqués lors des commissions municipales, notamment celle de M. Jean-Jacques LOUVEL, qui s'est réunie vendredi. Estime qu'une bonne partie des projets présentés pourra être réalisée dans les mois qui viennent. Pense notamment aux poubelles de plage et à la mascotte tréportaise.

Remercie également les parents qui ont accompagné leurs enfants et les habitués régulièrement présents lors des conseils municipaux. Invite les enfants et les parents à revenir lors d'une prochaine séance.

Profite de l'occasion pour présenter les nombreuses manifestations à venir lors du prochain week-end :

- Le flip-expo ;
- Les cérémonies du 80^e anniversaire de la déportation avec une exposition en commun avec les communes voisines dans la nouvelle salle des fêtes de Mers-les-Bains, la projection d'un film au cinéma de Mers-les-Bains à 14h00 ;
- La traditionnelle cérémonie à la stèle de la déportation sur l'esplanade des congés payés à 11h15 dimanche ;
- La fête foraine et le feu d'artifice offert par la municipalité samedi soir pour l'inauguration.

Lève la séance à 19h25.

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

